

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 16/03/2026	Le 20 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent
Membres :	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.
En exercice <input type="text" value="19"/>	Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS et Philippe VICENTE
Présents : <input type="text" value="18"/>	Était représenté : Jean-Christophe VIALA par Sophie SUBIRATS
Votants : <input type="text" value="19"/>	Absents : -
Date d'affichage : 23/03/2026	Secrétaire de séance : Muriel PAILLER
Date de publication : 23/03/2026	

DÉLIBÉRATION N° 2026-15

OBJET : Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS de Cabanac-et-Villagrains

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1^{er}

Le nombre d'administrateurs du CCAS est fixé à 8, en plus du Maire président de droit, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3

M. le Maire et le Directeur Général des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

S²LO

ID: 033-213300775-20260320-2026_15-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que d
Pour copie conforme.
En mairie, le 20 mars 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Muriel PAILLER'.

Muriel PAILLER